



Remblaiement ancienne carrière de briques

Par **audrey27**, le **07/02/2011** à **09:53**

Bonjour,

Nous sommes propriétaire d'une maison dans l'eure. Sur notre terrain, existe une ancienne carrière de briques (enorme trou) avec un bois classé sur le POS.

Nous voudrions remblayer ce "trou" totalement ou en partie. Cependant la mairie s'y oppose mais ne me prouve pas sa réponse avec des textes de loi. Nous aimerions donc savoir si nous pouvons et avons le droit de remblayer, ou savoir quelles démarches entreprendre (sachant que sur l'acte de vente l'ancienne carrière n'existe pas).

Merci pour vos réponses.